

Comment construire une Europe de la santé ?

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Malgré un démarrage difficile, l'Union européenne s'est vite avérée indispensable pour coordonner les actions et mobiliser les moyens nécessaires face à la pandémie de Covid-19. Ainsi, plus de 80% de la population européenne a pu être vaccinée, à ce jour.

Pour autant, la crise sanitaire a révélé combien l'Europe était dépendante de pays tiers pour de nombreux produits de santé essentiels, et combien était insuffisante son anticipation face à une menace sanitaire.

Une ambition politique s'exprime désormais autour de la construction d'une Europe de la santé, à travers le « Paquet Santé » de la Commission, la forte hausse des budgets européens pour la santé, ou encore la création d'une Autorité européenne chargée de mieux préparer le continent à affronter de futurs risques sanitaires et pandémiques.

Si importantes soient-elles, ces mesures ne sauraient toutefois suffire pour garantir à l'ensemble de sa population - au-delà des situations de crise sanitaire - un haut niveau de qualité en santé souhaité par la majorité des européens.

L'objectif d'une Europe autonome en matière de santé est, pour notre groupe, un enjeu prioritaire. Il s'agit à la fois de sécuriser la production et l'approvisionnement en produits de santé essentiels, mais aussi de retrouver une place de premier plan sur les médicaments et technologies d'avenir.

A cet égard, nous approuvons la préconisation d'une base de données européenne commune, gérée par l'Agence européenne du médicament, qui permettrait de suivre en permanence l'état des stocks au sein des Etats-membres.

Alors que sur de nombreux médicaments, l'Europe dépend des pays d'Asie et se trouve donc en situation de vulnérabilité, il importe en effet d'avancer vers une gestion commune des stocks sur les produits de santé majeurs, et cela, en dehors des seules situations d'urgence.

Il est par ailleurs essentiel de renforcer l'innovation et de développer le tissu industriel européen dans ce domaine stratégique des biens de santé.

Il s'agit de rattraper notre retard en termes de Recherche et Développement en favorisant l'innovation scientifique et technologique des industries de santé sur le territoire européen, mais aussi de retrouver une indépendance pharmaceutique en relocalisant les chaînes de production des médicaments et équipements d'intérêt thérapeutique majeur.

Outre l'effort budgétaire que cela nécessite en termes de soutien public aux acteurs industriels, il convient aussi de miser pleinement sur les coopérations entre Etats-membres pour relever ces défis qui exigeront d'importants fonds publics et privés, le déploiement de recherches conjointes et le développement d'un travail en réseau.

A ce titre, nous saluons les préconisations appelant à soutenir financièrement les projets de relocalisation de la production, mais aussi à intensifier les coopérations transfrontalières autour de projets communs.

Il est par ailleurs primordial d'accélérer la convergence des Etats membres en matière de santé ; c'est, selon nous, une condition essentielle pour concrétiser un modèle européen commun en ce domaine.

Nous pensons par exemple à la nécessité d'avancer sur l'harmonisation des contenus et durée des formations, prérequis d'une mobilité facilitée des étudiants comme des professionnels de santé au sein de l'Union européenne.

Comme le préconise l'avis, la politique de prévention doit également être prioritaire et déclinée en plans thématiques pilotés et coordonnés au niveau européen.

Enfin, nous partageons la nécessité de renforcer le poids de l'Union européenne sur la scène internationale, et notamment à l'OMS. Forte de sa légitimité en tant que premier bailleur de fonds au titre de l'Aide au développement, elle doit pouvoir porter une voix commune sur un certain nombre de sujets.

Le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté cet avis.